



CODEV du Gard rhodanien
Commission espace communautaire
du 19 avril 2023 à 18 heures
salle de réunion Office des entreprises

Présents :

Jean-Yves CHEMIN, Vice-président

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Violette BOUZON, Joëlle CHARPAIL, Dominique GRIOTTO, Anne BARBUSSE, Bertrand PHILIPPE

Excusés : Julien FEJA, Ariane ROGER, Anne-Marie ROUQUAIROL

Absents : Julie DELPUGET, Marlène SCHMITT

Informations et échanges sur l'utilisation des fonds mobilité votés par l'Agglomération :

- En 2022 :
 - o St Paulet de Caisson : projet piétonnier avec une aide de l'agglo de 6.302,75 €
 - o Issirac : projet piétonnier avec une aide de l'agglo de 74.012,16 €
 - o Bagnols-sur-Cèze : projet piétonnier et vélo avec une aide de l'agglo de 221.059,20 €.
- Pour 2023, 3 dossiers ont été déposés : Saint-Laurent des arbres, Montclus et Vénéjan. Les dossiers sont en cours d'instruction.
- Le nouveau règlement (voir document joint) prévoit une participation de l'agglo de 20% pour un projet communal et de 30% pour un projet intercommunal.

Les projets sont exclusivement communaux alors qu'il nous semble que le plus important ce sont les liaisons entre les communes. Dans ce cas, il faudrait que ce soit l'Agglomération qui soit à l'initiative de ces travaux.

Il conviendrait que l'Agglomération demande au Conseil départemental à être informée de tout travaux de voirie sur son territoire afin de pouvoir s'assurer de la prise en compte des voies cyclables.

Rapport sur les mobilités douces :

Par délibération en date du 25 juin 2022, le Conseil communautaire a saisi notre commission sur les mobilités douces dans le quotidien. La réponse à cette saisine doit prendre la forme d'une contribution présentant nos avis et préconisations.

Ce rapport intégrera nos avis sur le plan de mobilités simplifié, et en particulier sur les points suivants : cadence horaires et prix TER, PEM Bagnols (parking, aménagement vélo), PEM de L'Ardoise (Participation du CODEV à la concertation), non prise en compte du vélo dans les nouveaux projets routiers (non-respect de la loi LOM), covoiturage (parking à créer et application mobile), aménagement de parcours cyclables intercommunaux, (4 propositions de AC2R repris par le CODEV), coordination Agglo/CD30 pour les projets incluant les voies départementales, suivi des fiches actions « mobilité » du PCAET,...

Ce rapport sera initié par Jean-Yves Chemin puis complété et amendé par l'ensemble des membres pour validation lors de la prochaine commission le 14 juin 2023.

Plan Local de l'Habitat (PLH) :

Dans les missions de la commission Espace communautaire figure le PLH, document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Le PLH en vigueur couvre la période 2019/2024 (transmis par WeTransfer). Il est souhaité qu'une réunion de présentation et d'échanges soit organisée avec l'Agglo après la rentrée de septembre pour préparer la concertation à son renouvellement en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 15.

La prochaine réunion aura lieu le 14 juin 2023 à 18 heures avec à l'ordre du jour la présentation de la préfiguration du schéma opérationnel des mobilités douces par Arnaud JULLIEN, chef de projet au service mobilités.